

undefined - dimanche 26 juin 2022

Sarreguemines

SARREGUEMINES

## Les appartements associatifs du CHS, une passerelle vers l'autonomie

Aurélie KLEIN



*Les logements sont équipés du minimum de base : un lit, une table, une armoire. Les locataires les aménagent ensuite à leur guise. Photo RL /Aurélie KLEIN*

**Depuis deux ans, le centre hospitalier spécialisé dispose de 17 appartements associatifs en direction de patients chroniques stabilisés. Après la signature d'un contrat, ils peuvent louer un logement dans l'enceinte du site. Une passerelle vers leur autonomie.**

Entre ses ateliers d'ergothérapie, le jardinage, les sorties randonnées, les activités à la piscine..., les journées d'Eric (\*) sont des plus remplies. Mais le soir venu, le sexagénaire se pose tranquillement dans son appartement aménagé avec soin et offrant une vue sur un parc et le...  
CHS !

L'homme de 61 ans « fait partie de la maison » depuis 41 ans. Il a été admis durant 39 ans dans une unité d'hospitalisation, avant d'intégrer en 2020 [un appartement associatif proposé en bordure de propriété](#).

• **« Je ne me sens pas en milieu hospitalier »**

Eric continue d'être suivi par l'équipe médicale. Mais il bénéficie d'un logement privatif composé d'une grande pièce à vivre, d'une cuisine équipée et d'une salle de bains. Il est libre d'aller et venir, de recevoir des visites jusqu'à 21 h, d'ouvrir ou non la porte de son appartement. Il fait ses courses une fois par semaine, lave son linge, gère son ménage, ses papiers avec sa curatrice, verse un loyer... « Je ne me sens pas en milieu hospitalier, confie-t-il. J'ai beaucoup plus de liberté. » Ses progrès sont bluffants (lire ci-dessous).

## • Pour les patients chroniques stabilisés

Les appartements ont ouvert en juin 2020. Les locataires, des femmes et des hommes âgés de 22 à 61 ans, ont pris progressivement possession des lieux. Sur les 17 logements de 27 à 55 m<sup>2</sup>, 15 sont occupés. « Nous avons des patients chroniques, atteints pour la plupart de troubles psychotiques et hospitalisés depuis des années. Ils étaient stabilisés, mais les essais menés à l'extérieur, dans des foyers ou des appartements protégés, s'étaient soldés par des échecs », retrace le D<sup>r</sup> Frédéric Triebsch, psychiatre, chef du [pôle de réadaptation psychosociale](#).

Le but est de proposer une passerelle vers l'autonomie, tout en restant dans un cadre sécurisé, où leurs repères sont préservés. « En cas de problème, ils savent qu'ils peuvent avoir recours aux équipes de secteur. »

## • Trois gouvernantes

[Les logements ont été aménagés dans un bâtiment désaffecté](#) de trois niveaux. Au rez-de-chaussée se trouvent une salle de vie commune et le bureau des trois gouvernantes, présentes du lundi au vendredi de 7 h à 21 h. Leur rôle est de les accompagner, « pas de faire à leur place, et de créer une dynamique de groupe, précise Camille Wirig, cadre de santé, gérant du club psychothérapique. Ils construisent ensemble le programme de la semaine ».

Avant d'emménager, les résidents signent un contrat dans lequel ils s'engagent à suivre [des activités du pôle de réadaptation sociale](#). « Cela fait partie de leur projet de vie, adapté au bilan de compétences. » Une minorité décrochera le Graal : s'installer ensuite hors des murs de l'établissement. « Pour les autres, les appartements resteront la seule perspective. » À la différence qu'ils ne sont plus patients, mais résidents. Un changement de taille dans l'approche thérapeutique.

(\*) Le prénom a été changé.



*Le CHS propose depuis deux ans des appartements associatifs à des patients chroniques stabilisés. Camille Wirig, cadre de santé, le D r Frédéric Triebisch, psychiatre, et Alain Wagner, cadre de santé en charge du pôle de réadaptation sociale, sont bluffés par les résultats. Photo RL /Aurélie KLEIN*



*Les logements ont été aménagés dans un bâtiment historique du CHS, inoccupé. Photo RL /Aurélie KLEIN*